



ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE



VACANCES D'AUTOMNE

Tel 05.55.27.92.88

Mail : alribambelle@ville-seilhac.com

NOM - Prénom de l'enfant:

Mail :

	JOURNEE	½ JOURNEE	REPAS
LUNDI 20 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MARDI 21 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MERCREDI 22 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
JEUDI 23 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
VENDREDI 24 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
LUNDI 27 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MARDI 28 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MERCREDI 29 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
JEUDI 30 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
VENDREDI 31 OCTOBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	

PLANNING disponible début OCTOBRE sur accueil@ville-seilhac.com

Mon enfant ne fréquentera pas l'ALSH pendant les vacances / ☐

TOURNEZ S.V.P

Afin d'organiser au mieux le planning du personnel, nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'imprimé joint **au plus tard le 10 octobre 2014.**

Si vos enfants ne sont pas inscrits pour l'année scolaire 2014-2015, merci de réclamer une fiche d'inscription à l'ALSH ou à la mairie.

HORAIRES : Accueil le matin : 7h-9h

Départ en ½ journée : de 11h30 à 14h avec ou sans repas

Accueil l'après-midi : à partir de 11h30 avec repas et jusqu'à 14h

Départ le soir : de 17h à 19h

Les activités commencent à 9h, les enfants doivent impérativement arriver à 9h au plus tard. Il en est de même pour l'après midi (14h) sauf les jours de sortie.

Les parents doivent impérativement avoir récupéré leurs enfants avant 19h. Après 19h tout retard entraînera une facturation supplémentaire. (Sauf cas de force majeure et présentation d'un justificatif)

Absence : toute absence de l'enfant inscrit préalablement à l'ALSH doit être signalée 48h à l'avance par mail ou pas écrit. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 5 euros par jour ou 2.50 euros pas ½ journée d'absence sera facturée par la mairie à l'encontre du responsable légal pour pallier les frais engagés.

Toute inscription téléphonique hors délai doit être confirmée par mail ou par écrit

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, cette somme ne sera pas recouvrée.

